



## Décision de radiodiffusion CRTC 2026-108

Version PDF

Gatineau, le 28 mai 2026

**Bell Média inc.**  
Calgary (Alberta)

*Demande 2026-0205-2, reçue le 4 mai 2026*

### **CKMX Calgary et son émetteur CFVP-SW Calgary – Révocation de licence**

1. Bell Média inc. a demandé la révocation, avec prise d'effet immédiate, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKMX Calgary et son émetteur CFVP-SW Calgary (Alberta), renouvelée pour la dernière fois dans la décision de radiodiffusion 2020-407.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Bell Média inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

#### **Document connexe**

- *Diverses stations de radio commerciale – Renouvellement de licences*, Décision de radiodiffusion CRTC 2020-407, le 22 décembre 2020